

Réunion du 8 octobre 2025

Procès-verbal N° 09

Présidence M. Michel PINGUET

Présents : Mme Anne-Cécile SIMOES, MM. Jean-Claude PIBOIN, Guy MARTIN, Lionel ERAY
Excusés : M. Bernard MAY

**Le prochain tirage de la Coupe du Conseil Départemental,
Coupe Féminines BEAUTY SUCCESS et Coupes Jeunes U15 et U18
se déroulera
le mercredi 5 novembre 2025 au District à 18h30**

COMPÉTITIONS MASCULINES

INFORMATIONS

Rappel

- Tout match amical ainsi que les tournois doivent être déclarés au District.
Se référer au règlement de la LBFC (Atout club).

- Rappel : les coups d'envoi des rencontres en lever de rideau de niveau district se joueront à 12h30 (été) et 12h00 (hiver) (décision Comité de Direction du 26/08/24).

1 – COURRIEL

- Du club de GARCHIZY concernant son match en lever de rideau de celui de Coupe de France le 12 octobre contre LUTHENAY 2. Le nécessaire a été fait par le secrétariat (match fixé à 12h).
- De la Mairie d'URZY : pris note de l'arrêté interdisant l'accès à la pelouse jusqu'au 20 octobre.
- Du club de CORBIGNY, concernant le match du 24/05/26, contre GARCHIZY B, en Départemental 1. Ce match étant programmé dans les 2 dernières journées, (règlement page 69), **la Commission refuse cette demande.**

2 – MATCHS NON JOUÉS

Coupe du Conseil Départemental - 1ER TOUR

POUILLY 1 / DONZY 1 – match n°50623.1 du 14/09/2025 – fixé au 12/10/2025

Coupe du Conseil Départemental - 2EME TOUR

Le vainqueur du match POUILLY 1 / DONZY 1 contre l'ENT ST REVERIEN1-CORBIGNY 3 – fixé au 02/11/2025

Départemental 1

MOULINS 1 / ESN 58 1 – match n° 50546.1 du 28/09/25 – fixé au 02/11/25

Départemental 2 poule B

E. MOUX BRASSY 1 / CORBIGNY 2 – match n°53957899 du 07/09/2025 – fixé au 02/11/2025

CORBIGNY 2 / CERCY 1 – match n° 50229.1 du 21/09/25 – fixé au 12/10/25 à 15h

CHANTENAY 1 / CHATEAU ARLEUF 1 – match n° 50233.1 du 21/09/25 – fixé au 02/11/25 à 14h30

Départemental 3 poule A

GUERIGNY URZY 2 / MARZY 2 – match n° 50491.1 du 21/09/25 – fixé au 12/10/25 à 15h

Départemental 3 poule B

E. ST REVERIEN 1 CORBIGNY 3-OLYMPIQUE ST MARTIN 1 – match n°50001.1 du 21/09/25 – à fixer

Départemental 4 poule A

COSSAYE 2 / FC IMPHY 2 – match n° 50907.1 du 21/09/25 – fixé au 02/11/25

E. GARCHIZY POUQUES 3 / LUTHENAY 2 – match n° 50951.1 du 21/09/25 – fixé au 12/10/25 à 15h

Départemental 4 poule B

CHATEAU ARLEUF 2 / CHATILLON 2 – match n° 50877.1 du 21/09/25 – fixé au 12/10/25 à 15h

3 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Journée du 12 octobre 2025

Coupe du Conseil Départemental

FC IMPHY 1 / FOURCHAMBAULT 1 – match n°51073.1

Accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au 11 octobre à 20h00

Accord de la commission à condition que le match arrive à son terme.

4 – FORFAITS

DEPARTEMENTAL 4 POULE A

GARCHIZY FRANCO PORT 2 / COSSAYE 2 – match n° 50954.1 du 05/10/2025

Forfait déclaré de COSSAYE 2, match perdu 3-0, -1 point.

Amende 40€.

Match retour à GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS.

FC IMPHY 2 / E. GARCHIZY 3 – match n° 50955.1 du 05/10/2025

Forfait déclaré de FC IMPHY 2, match perdu 3-0, -1 point.

Amende 40€.

5 – DOSSIER TRANSMIS / COURRIEL

- Commission Statuts, Règlements et Obligations des clubs de la LBFC en date du 02/10/2025
La Commission prend connaissance de la décision de la Commission et applique un retrait d'1 point aux clubs de ST SAULGE (D4) pour la journée du 05/10/2025.
- Commission Statuts et Règlements en date du 02/10/2025
La Commission prend connaissance de la décision de la Commission donnant match perdu par pénalité au club de SAUVIGNY (0-8, -1 point).

COMPÉTITIONS FÉMININES

1 – MATCHS NON JOUES

Critérium Féminin poule A

VARZY 1 / CLAMECY 1 – match n°50599.1 du 21/09/2025 – fixé au 19/10/25.

CLAMECY 1 / FC NEVERS 2 – match °50602.1 du 28/09/2025 – fixé au 26/10/25.

2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Journée du 12 octobre 2025

Critérium Féminin poule A

VARZY 1 / FC NEVERS 2 – match n°50604.1

Accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au 11 octobre à 18h30

Accord de la commission.

Critérium Féminin poule B

BRASSY 1 / E. AFGP 58 1 – match n°51061.1

Accord des deux clubs pour décaler cette rencontre à 11h00

Accord de la commission.

La commission rappelle que toute demande de report de match doit être justifiée même si accord des 2 clubs et qu'elle fixera les rencontres selon les dates chronologiquement disponibles en MR.

PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 15 OCTOBRE 2025 A 17H15

Le Président
PINGUET Michel



La secrétaire,
SIMOES Anne Cécile



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.